

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/1121 du 29/11/82
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/

Portant integration et
nomination de Monsieur MANKENE
Bernard, dans les cadres de la caté-
gorie A, hierarchie I des Services
Techniques (Agriculture).

-----COO-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90/FP du 3.5.1960 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/150/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectuées des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux interims des
Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 208/AIP-CAB du 4.6.1982, du Directeur de Ca-
binet, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéres-
sé ;
(/u l'arrêté n° 5557/MEN-UN.M.NG. du 15.3.1981 portant créa-
tion du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en cycle long de
l'Institut de Développement Rural ;

DECRETE :

6b

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et de l'arrêté n° 5557/UM.N.NG. du 13.8.1981 susvisés, Monsieur MANKENE Bernard, né le 22 Février 1955 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural, obtenu à l'Université Marien NGOUABI (session du 29.2.82) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, notifié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE le 29 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Jean I T A D I.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIORA.-

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre de l'Agriculture et
de l'Elevage,

Itihi MOUANGENGA.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/EST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.I.P.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2./-